

Entreprendre ne doit plus être un saut dans l'inconnu

CMA France défend la mise en place d'un passeport pour entreprendre afin de mieux préparer les futurs chefs d'entreprise artisanale et prévenir les risques de défaillances.

L'artisanat confirme plus que jamais son attractivité auprès des entrepreneurs. En effet¹, selon le baromètre ISM-MAAF de décembre 2025, le secteur a enregistré un niveau record de créations d'entreprises, avec près de 280 000 nouvelles structures, soit un quart de l'ensemble des créations d'entreprises en France. Cette dynamique est largement portée par les micro-entreprises, qui représentent 77 % des nouvelles créations.

Pourtant, derrière cet engouement entrepreneurial, la réalité demeure fragile. Les défaillances d'entreprises dans l'artisanat, les commerces de proximité ont atteint en 2025 un niveau historiquement élevé, avec plus de 40 000 défaillances, en hausse de 3 % par rapport à 2024. Là encore, les micro-entreprises sont les plus touchées.

La fin du SPI : une garantie en moins pour les porteurs de projets

« Trop d'entrepreneurs se lancent encore sans suffisamment de préparation, ni étude de marché, s'exposant ainsi à des erreurs dès les premières démarches », déplore Joël Fourny, président de CMA France.

D'autant que, selon la SIAGI² en 2025, un quart des entrepreneurs estiment manquer de connaissances en éducation financière et en gestion d'entreprise. Aujourd'hui, les créateurs d'entreprise démarrent leur activité sans être suffisamment préparés aux réalités de l'entrepreneuriat. Le Stage Préalable à l'Installation (SPI), que le réseau des CMA portait, répondait à cet enjeu. Depuis la suppression par l'Etat, en 2020, de son caractère obligatoire, de nombreux porteurs de projet passent à côté d'une formation pourtant déterminante pour garantir l'avenir de leur entreprise.

¹ Selon le baromètre ISM-MAAF de décembre 2025 : <https://www.maaf.fr/fr/a-propos-de-maaf/barometre-artisanat-chiffres-creations-transmissions-decembre-2025>

² https://www.siagi.com/uploads/documents/Les_petites_entreprises_et_leur_tresorerie.pdf

Prévenir les défaillances plutôt que les subir

Face à ce constat et dans un contexte économique particulièrement exigeant, le réseau des CMA appelle à la création d'un « Passeport pour entreprendre », un outil essentiel destiné à mieux préparer, accompagner et sécuriser les parcours entrepreneuriaux dès la phase de création.

« Nous pensons qu'une solution efficace pour sécuriser les parcours avant toute installation dans l'artisanat consiste en une formation courte et obligatoire. Les artisans sont avant tout des femmes et des hommes de métiers, et si le geste est au cœur de leur activité, il ne suffit pas à lui seul pour diriger une entreprise : la gestion et le pilotage exigent des compétences spécifiques complémentaires. » poursuit Joël Fourny.

Après la disparition du SPI, les CMA ont mis en place le parcours créateur : un accompagnement structuré organisé autour de trois modules, accessibles en présentiel, à distance ou en format hybride. Ce dispositif vise à transmettre l'ensemble des compétences indispensables pour créer ou reprendre une entreprise dans de bonnes conditions. *« C'est un levier essentiel pour sécuriser les parcours et maximiser les chances de réussite de chaque projet entrepreneurial »*, ajoute Joël Fourny. Toutefois, les CMA constatent que son caractère facultatif en limite la portée : en 2025, seules 13 000 personnes ont suivi une formation à la carte du Parcours Créateur.

Faire de la réussite entrepreneuriale et la préservation des savoir-faire une priorité nationale

CMA France préconise donc un passeport pour entreprendre : 3 jours de formation obligatoire, centrée sur les fondamentaux : maîtriser les bases de gestion d'une activité, incluant le calcul du coût de revient et la fixation des prix, l'analyse financière (comptes de résultat et trésorerie), le choix du statut juridique, l'évaluation du seuil de rentabilité ainsi que les obligations en matière de responsabilités et d'assurances professionnelles. C'est une base indispensable pour tous ceux qui souhaitent se lancer dans l'aventure entrepreneuriale.

COMMUNIQUÉ

« Derrière chaque défaillance d'entreprise, ce sont des emplois, des savoir-faire et une part de la vitalité de nos territoires qui disparaissent. Mieux préparer les futurs entrepreneurs n'est pas une contrainte administrative de plus : c'est une garantie supplémentaire de réussite et un investissement collectif. Avec le passeport pour entreprendre, nous voulons voir plus loin, et nous faisons le choix de la pérennité de la filière artisanale à travers les entreprises qui la composent », conclut Joël Fourny.

Contact presse : Marie Respingue - respingue@cma-france.fr - 07 45 08 48 53